



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de deux nouveaux chemins sur la commune de Troinex

du 23 mars 1971

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Troinex, du 21 octobre 1970,

vu le préavis favorable des Archives d'Etat, du 16 novembre 1970,

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 2 avril 1968,

ARRETE :

Il est donné les noms de :

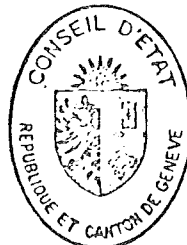
1. Chemin du Claiset pour le chemin desservant un groupe de villas (lotissement de Saussac).
2. Chemin de la Fondelle en lieu et place de l'actuel chemin de la Poste.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le 1er avril 1971.

L'arrêté du 1er octobre 1949 attribuant le nom de chemin de Claisel à un chemin privé sans issue de la commune de Troinex est abrogé.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	1 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :

Hallaus